



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 avril 2023



### Harcèlement : exclure est un aveu d'échec

Jusqu'à présent, les situations de harcèlement se réglaient le plus souvent par un changement d'établissement des enfants harcelés, ce qui provoquait légitimement un fort sentiment d'injustice pour les enfants concernés et leurs parents.

Exclure d'une école les enfants « harceleurs » est une mesure qui, selon la FCPE, ne doit être prise qu'en dernier recours, tout en veillant à garantir le droit à la scolarité pour tous et ce dès le plus jeune âge. Exclure est en effet, un aveu d'échec montrant que tous les actes de prévention et de résolution ont échoué. Changer d'établissement l'élève qui harcèle sera une mesure éducative, si et seulement si, un accompagnement éducatif adapté a été mis en place pour lui permettre de changer ses comportements, et de ne plus les reproduire à l'école, puis demain au collège ou au lycée. Si cet accompagnement n'est pas réalisé, alors la situation problématique sera simplement déplacée. Force est de constater que malgré la généralisation du dispositif Phare, les moyens alloués ne sont toujours pas à la hauteur des besoins que la FCPE et la communauté éducative attendent.

Pour avancer sur la question du harcèlement, la FCPE demande que pour toute situation de harcèlement identifiée, il y ait une action éducative avec les élèves harceleurs et une protection adaptée aux situations d'urgence des élèves harcelés. Les enseignants et personnels du périscolaire mettent déjà en œuvre ces solutions, mais faute de formation et de temps, des situations difficiles persistent pour de nombreux élèves.

Quant à l'exclusion, qui aura la responsabilité de la prononcer ? Quelle sera la formalité ? Quelles seront les possibilités d'appel pour les familles ?

La FCPE demande qu'une concertation soit réellement mise en œuvre à l'échelle du territoire métropolitain et ultra-marin avec l'ensemble des parents, les enseignants, les collectivités locales, le monde associatif, le monde médico-social... La prévention est la solution !

La question du harcèlement nécessite un travail sur un temps long. Les moyens dédiés à la prévention et aux actions de médiation doivent être amplifiés et fléchés pour qu'une prise en charge efficace puisse être menée dans chaque établissement.

Le harcèlement est l'affaire de toutes et tous, adultes, élèves, agresseurs, agressés, témoins et parents... Pour le prévenir, il est nécessaire de laisser du

temps à la parole, à la construction du débat et à l'exercice critique. Une attention toute particulière doit être portée à la parole de l'enfant afin qu'elle soit écoutée et surtout entendue.

## À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 105 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

[fcpe.asso.fr](http://fcpe.asso.fr)

### Contact presse FCPE

Laurence Guillermou :  
06 82 81 40 82 /  
[fcpecom@fcpe.asso.fr](mailto:fcpecom@fcpe.asso.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2023 FCPE

[Voir la version en ligne](#)